

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-168
Occupation du domaine public
Rue de la Liberté

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de la Société Française de Déménagements ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La Société Française de Déménagements est autorisée à réserver trois places de stationnement au 6 Rue de la Liberté, le vendredi 16 août 2024, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par La Société Française de Déménagements qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : La Société Française de Déménagements, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.



Le Maire,

Laurence

Laurence PORTE